COMMISSION

TRANSPORTS, SÉCURITÉ & MOBILITÉ

Rapport (public)
de la séance du mercredi 14 septembre 2022 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s : M. Killian SUDAN (Président)
Mme Dominique BAUMBERGER
M. Adrien COCHET
Mme Claudia COCHET
M. Federico GIACOBINO
Mme Catherine ODIER
M. Laurent PECCOUD

M. Christophe BAUMBERGER Adjoint

Excusé-e-s : --

Absent-e-s : --

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022**
3. **Patrouilleuse scolaire**
4. **Budget 2023 de la commission**
5. **Divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté est approuvé à l'unanimité (6 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance conjointe avec la commission urbanisme, constructions & patrimoine du 8 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2022 est approuvé à la majorité (5 oui, 1 abstention).

3. Patrouilleuse scolaire

Le Conseil municipal ayant invité en juin 2022 la commission à traiter et préaviser la question de la mise en place de patrouilleuses scolaires, une convocation a été au plus vite organisée à l'issue des féries estivales. **Le Président** propose à l'Exécutif de présenter ce concept. Sur la base de ces informations, les commissaires se livreront ensuite à un brainstorming à l'issue duquel ils se prononceront par un vote de principe sur l'utilité et la volonté de la commission de mettre en place, ou non, une ou plusieurs patrouilleuses scolaires à Corsier.

M. Ch. Baumberger indique que l'administration a contacté une vingtaine de communes. Quatre ont répondu à sa demande de renseignement.

Vandœuvres : 4 zones de présence, 4 plages horaires de présence par jour d'école (soit 2,5 h/jour) et 2 plages horaires de présence le mercredi (soit 1h25). 7 personnes minimum sont employées à temps partiel pour ces 4 zones. La commune a la chance d'avoir en plus des APM, qui sont disponibles pour remplacer si nécessaire les patrouilleuses. Les collaborateurs sont employés à l'année et perçoivent un salaire annualisé sur 12 mois. Les taux d'occupation varient de 6,14 à 21,46 %. Le coût annuel global (tarif horaire, hors charges sociales) oscille entre Fr. 74'000.- et Fr. 100'000.- (hors remplacements, APM, maladies, etc.), soit un coût de Fr. 18'000.- à Fr. 25'000.- par zone de surveillance. À quoi s'ajoutent des charges annuelles d'environ Fr. 21'000.-. Ces coûts ne prennent pas en compte le travail administratif, soit une personne quasiment à plein temps pour la gestion des patrouilleuses, ou les charges indirectes (formations, sortie de fin d'année, repas, etc.).

Echallens : la commune emploie 8 patrouilleuses pour les mêmes plages horaires et jours de présence cités ci-dessus. Les patrouilleuses sont rémunérées sur la base d'un tarif horaire (auquel s'ajoutent les charges sociales, le travail RH, la planification, etc.). Une personne de piquet peut remplacer au pied levé une patrouilleuse qui serait absente un matin à 7h30.

Versoix : la commune emploie 12 patrouilleuses pour les mêmes plages horaires et jours de présence cités ci-dessus. Elles sont employées à l'année, avec un taux d'activité de 15 %, soit un coût annuel d'environ Fr. 9'000.- (13^{e} salaire, sans les charges sociales).

Ville de Genève : les patrouilleuses scolaires sont aussi employées à l'année, avec un taux d'activité de 28 %, toujours avec les mêmes plages horaires et jours de présence cités ci-dessus ainsi qu'une gestion RH pour les remplacements (si besoin au pied levé). Le coût minimal annuel est de Fr. 15'000.-.

Hormis la Ville de Genève, qui n'a pas répondu à cette question, l'appréciation des administrations fait ressortir la lourdeur du système. En effet, il faut assumer l'intégralité de la prestation dès le moment où celle-ci est instaurée, ce qui nécessite la mise en place de remplacements. Si les grandes communes emploient assez de collaborateurs administratifs pour assumer cette gestion, les petites ne disposent pas des ressources nécessaires à l'interne. Pour Corsier, par exemple, cela signifierait enlever un collaborateur du pôle technique afin de lui confier cette gestion.

Une analyse a été faite avec les spécialistes de la sécurité à propos de la pertinence de ce genre mesure à Corsier. Le groupe scolaire se trouve au centre du village, et aucune route de transit ne se trouve dans le périmètre proche, les deux axes cantonaux (routes d'Hermance et de Thonon) étant éloignés. Les APM, **M. Ch. Baumberger** ou d'autres qui sont venus contrôler le matin ont constaté que le trafic automobile autour de cette zone est essentiellement constitué des parents qui amènent leurs enfants en voiture à l'école. Ceux-ci peuvent être classés en deux catégories : les parents du village, qui accompagnent leur progéniture à pied, et une minorité qui prennent la voiture. Les parents du bas du village, en revanche, amènent leurs enfants en voiture.

Le constat est qu'un pedibus afin d'assurer les déplacements des enfants du bas du village serait plus adéquat. Il est vraisemblable que seuls les parents du village pourraient être sensibles à la mise en place de mesures alternatives comme le pedibus ; les autres continueront forcément à amener leurs enfants en voiture (selon l'analyse du TCS, la Suisse romande et surtout Genève sont leader pour le transport des enfants via la voiture).

M. Ch. Baumberger évoque la commune d'Eichi, où il a vécu pendant quelques années. Les véhicules roulent vite sur les deux seules routes dont les pentes sont de surcroît très prononcées. Or les enfants, des plus petits jusqu'à la 6^{e} année, parcourent tous à pied des distances de 50 à 1'000 m, équipés d'un sautoir réfléchissant ; l'école se trouve dans un virage, et la route longe le préau. Des sensibilisations sont organisées par la police.

Les patrouilleuses permettent de gérer de manière sécurisée les traversées de rues et de rassurer les parents. Quels seraient les axes où mettre des patrouilleuses, à Corsier ? La route de Thonon (passage piéton en face de Prés-Grange), la place de la Poste et devant l'école

(soit 3 zones de présence).

Selon les informations fournies par la police cantonale, l'accidentologie à proximité de l'école est de 0. De plus, la CTSM est en train de développer le projet de centralité villageoise, qui permettra d'instaurer des zones 20 km/h.

Plus il y a d'organes de sécurité et moins les enfants sont sensibilisés et responsabilisés quant aux dangers de la circulation routière ; ils ne font pas l'apprentissage des bons comportements à adopter sur la voie publique. Or les patrouilleuses scolaires sont uniquement présentes aux heures d'entrée et de sortie des classes.

En conclusion, le coût minimum d'une telle prestation s'élèverait à environ Fr. 20'000.-/patrouilleuse et représenterait une charge importante pour l'administration qui ne dispose pas d'un véritable service RH.

Des alternatives existent à l'engagement de patrouilleuses scolaires, souligne **M. Ch. Baumberger**, comme l'organisation d'un pedibus (de nombreuses associations de parents d'élèves ont mis en place des pedibus dans leurs communes). Il ne faut pas non plus oublier la centralité villageoise que la commune est en train de mettre en place. Si les APM viennent occasionnellement aux abords de l'école, Corsier ne dispose que d'un 0,5 EPT. Ils étaient par exemple présents lors de la semaine de la rentrée scolaire et ont fait déplacer les véhicules stationnés sur le passage piéton. Ils devraient aussi amender plus souvent les voitures qui occupent le parking réservé aux visiteurs de la Mairie, malgré le panneau d'interdiction.

Avant d'ouvrir la discussion, **le Président** résume les constats de l'Exécutif tels que présentés par M. Ch. Baumberger : l'Exécutif se prononce plutôt défavorablement sur la mise en place de patrouilleuses scolaires pour les différentes raisons évoquées ci-dessus. La Mairie justifie aussi ce choix notamment par différentes mesures de substitution, citées de manière non exhaustive : responsabilisation des enfants, projet de centralité du village qui pourrait englober cette question, mise en place d'un pedibus ou autre, coûts de la prestation (patrouilleuses, remplacements, gestion administrative). 3 zones de présence : route de Thonon (passage piéton en face de Prés-Grange), la place de la Poste et devant l'école, étant précisé qu'à l'heure actuelle, aucun accident n'a été relevé avec des enfants (selon les mains-courantes et les rapports de police).

Ci-après les remarques ou questions qui ressortent de la discussion.

Serait-il possible de mettre en place une mesure à l'essai sur une courte période ?

Selon le cahier des charges, les engagements des patrouilleuses se font généralement à l'année.

Il faut relever le mécontentement de certains parents, qui avait été relayé par l'APEC (cf. lettre du mois de mars). Une autre lettre de doléances a été envoyée en août à la Mairie concernant la dangerosité du chemin Neuf. La commune se doit de donner une réponse, quitte à proposer des alternatives comme le pedibus évoqué plus haut.

La police vient à l'école primaire afin de sensibiliser les élèves.

La Mairie se doit de donner une réponse, que ce soit par une patrouilleuse scolaire ou d'autres moyens. La commune pourrait aussi mettre sur pied une période test.

À Corsier, il faudrait 3 zones de présence, soit entre 5 et 7 patrouilleuses (budget annuel d'environ Fr. 20'000.-/patrouilleuse).

Si ce sont les parents qui créent le danger en amenant leurs enfants à l'école, ne faudrait-il pas prévoir une sensibilisation pour eux ? La centralisation villageoise n'est pas un projet simple et la commune n'en est qu'à ses balbutiements.

À l'époque, l'APEC avait mis en place un pedibus ; plusieurs itinéraires étaient assurés à tour de rôle par des parents. L'APEC demande désormais à la commune de prendre des mesures

et ne s'investit plus directement pour la sécurité des enfants. Responsabiliser les enfants et remettre sur pied un pedibus, oui.

Concernant les patrouilleuses scolaires, il faudrait tenir compte d'un 4e point névralgique, à savoir devant le Clin d'œil où des voitures, voire une camionnette, stationnent assez régulièrement alors qu'ils n'ont rien à faire là. Les habitants se sont bagarrés pendant des années pour la création d'un trottoir et d'un parking devant le Café du Soleil. Alors pourquoi tolérer le stationnement devant l'entrée du club de loisirs et à l'angle du Clin d'œil, bouchant ainsi complètement la vue ?

Il faut aussi prendre en compte le fait qu'une minorité des enfants habitent dans le village (c'est à eux que seraient destinées ces patrouilleuses). Les trois quarts qui viennent hors du centre du village sont amenés en voiture par leurs parents. Or les véhicules sont nombreux à déposer les enfants sur le passage piéton.

Avoir l'avis de Collonge-Bellerive et d'Anières, des communes qui ont aussi des patrouilleuses scolaires, aurait été intéressant.

Mais sur une vingtaine de demandes, l'administration n'a malheureusement reçu que 4 réponses. Les coûts correspondent tous grosso modo au cahier des charges.

L'APEC sollicite la commune alors que, dans plus de trois quarts des cas, ce sont des parents d'élèves qui mettent en danger les autres enfants.

Le Président donne lecture de la lettre de l'APEC du 20.20.2021, puis de la réponse de la Mairie. **M. Ch. Baumberger** lit ensuite la lettre de l'APEC du 3.3.2022. Ces différents courriers sont à la disposition des élus sur le CMNet.

L'accident évoqué par l'APEC a été provoqué par une maman qui amenait son enfant à l'école en voiture (vitesse excessive, inattention) et qui a shooté un autre enfant qui circulait à vélo sur la route du Lac. Dans ce cas de figure, la présence d'une patrouilleuse scolaire n'y aurait rien changé. Il n'y a en revanche jamais eu d'accident au centre du village.

Le seul moyen pour réduire la circulation et la vitesse dans le village, c'est la centralité.

Mais ce n'est pas parce qu'il n'y a jamais eu d'accident que la commune ne pourrait pas anticiper et répondre à certaines des demandes de l'APEC en attendant la centralité villageoise.

L'APEC, qui a été informée des différentes réflexions en cours, pourrait remettre en place un pedibus.

Par rapport à la présence plus régulière des APM, il faut savoir que Corsier ne dispose que de 0,5 EPT. Le coût d'un poste complet pour 1 APM s'élève à Fr. 176'000.- minimum.

La commune n'a pas le luxe d'assurer la sécurité des enfants avec la police cantonale ou les APM. À Corsier, le taux de sécurité est beaucoup trop faible pour ajouter au cahier des charges des APM la surveillance de la circulation routière. À chaque autorité sa compétence.

Des APM se postent à proximité des écoles à chaque rentrée scolaire, en ville.

La Ville de Genève pose des radars et effectue des contrôles routiers à côté des écoles. D'autres communes genevoises, plus aisées, ont un nombre d'APM suffisant pour assurer les rentrées et sorties scolaires. Les APM sont venus à Corsier et ont amendé les contrevenants ; mais ils viennent peut-être une fois tous les deux mois et ne pourront jamais venir plus souvent.

Les revendications de l'APEC sont peut-être aussi dues aux mêmes véhicules qui stationnent systématiquement dans certaines zones, créant un danger. La Mairie devrait peut-être dénoncer plus régulièrement ceux-ci.

C'est le cas. Les APM distribuent pas mal d'amendes d'ordre et effectuent de nombreux contrôles.

La commune mise énormément sur la centralité villageoise, car celle-ci permettra de traiter

globalement de nombreuses problématiques. Par exemple un aménagement urbain complet réduira les vitesses et offrira des zones sécurisées pour les piétons, une solution sur le long terme (2024-2025). Dans l'intervalle, et sur un rapport de proportionnalité, un budget de Fr. 150'000.- pour 6-7 patrouilleuses scolaires irait au-delà de la nécessité, sachant que les APM sont en charge d'autres aspects sécuritaires. Un élément paraît utile, à savoir la mise en place d'un pedibus afin de sécuriser les trajets des enfants. Cela signifierait 2 personnes/jour sur la semaine (4 trajets/journée) en attendant la centralité villageoise. Si l'APEC avait des difficultés à mettre sur pied un système de bénévolat, la commune pourrait-elle mettre temporairement des employés à disposition ?

Les parents pourraient aussi prendre la responsabilité de leurs enfants. Une commissaire a pour sa part éduqué et sensibilisé les siens aux dangers de la circulation routière, à l'époque. Cette mise sous tutelle la heurte, sachant que Corsier n'est pas un village dangereux et que le trafic n'y est pas si dense.

D'autant que le danger vient surtout des parents.

Engendrer des frais sur la communauté parce que les parents ne veulent pas prendre leurs responsabilités est quelque peu choquant.

Les enfants étaient responsabilisés par rapport à ces dangers. L'APEC, qui connaît les parents d'élèves, pourrait aussi sensibiliser ceux-ci.

Les collaborateurs posent des billets sur les pare-brise des véhicules qui stationnent illégalement devant la Mairie pour leur recommander d'utiliser le parking du NGS. Or cela donne régulièrement lieu à des esclandres avec les intéressés. Ce n'est pas le travail de la commune, dont les ressources sont limitées, d'organiser un pedibus.

À titre personnel, **le Président** déplore à son tour le fait que les gens soient de plus en plus « décivilisés ».

Responsabiliser les parents et les enfants, oui. Mais le délai évoqué pour la centralité villageoise est de 3 ans. Des aménagements sont à bout touchant, à Anières. Le centre du village ne sera plus traversé par les pendulaires qui risquent de facto de passer par Corsier. Le temps joue contre la commune.

Peut-être faudrait-il signifier à l'APEC que la Mairie serait prête à les aider pour stimuler la création d'un pedibus (besoins matériels), qui est une bonne idée. Car les parents ne laisseront jamais des enfants de 5-7 ans aller tous seuls à l'école, même avec des patrouilleuses. Cette solution ne permettra donc pas de diminuer le nombre de voitures dans le village. Sans un changement des comportements, la sécurité restera une illusion et les problèmes perdureront.

La commune pourrait effectivement mettre à disposition de l'APEC des moyens matériels (pancartes, sautoirs réfléchissants, cordes, etc.) afin de stimuler la création d'un pedibus, confirme **M. Ch. Baumberger**. Elle n'aura en revanche pas les ressources humaines pour gérer celui-ci. L'Exécutif aurait trouvé très intéressant de savoir dans quels quartiers habitent les enfants. Car leur localisation déterminera le nombre de lignes de pedibus qui seraient nécessaires. Seule l'APEC pourrait fournir une telle carte.

Certains d'entre eux vivraient dans le secteur de Maisonneuve.

Les pendulaires ne passent pas aux heures scolaires, selon une commissaire.

Un commissaire les voit pendant ces créneaux horaires, le matin. Il pense nécessaire d'engager un dialogue avec l'APEC et aller de l'avant. En effet, la centralité villageoise a pris du retard alors que le trafic va augmenter, à Corsier.

Des panneaux (silhouettes d'enfants éclairées) font instinctivement ralentir les automobilistes. Ceux-ci pourraient être installés dans les endroits sensibles.

À l'époque, les enfants avaient été impliqués avec l'école et l'APEC ; ils avaient créé les panneaux des arrêts du pedibus et bénéficié en même temps d'une sensibilisation.

Le nombre de voitures est plus important aujourd'hui, relève un commissaire qui invite la commune à essayer d'engager un dialogue avec l'APEC.

M. Ch. Baumberger constate que sur les 6 questions soulevées dans la lettre de l'APEC, 4 concernent la centralité villageoise. Il serait intéressant de demander à l'APEC la géolocalisation des enfants sur Corsier. La CTSM pourrait, sur cette base, se livrer à une première analyse et suggérer différentes possibilités que la commune pourrait proposer, comme la création d'un pedibus, en attendant la centralité villageoise.

Sauf avis contraire, **le Président** n'a pas l'intention de solliciter de l'Exécutif un contact avec l'APEC, dont les doléances ont été transmises à la commission qui en a débattu. La commission ne semble pas favorable à la mise en place de patrouilleuses scolaires, mais plus à des mesures de substitutions (fourniture de matériel, par exemple) en invitant l'Exécutif à en discuter avec l'APEC.

La commission n'est pas opposée à l'idée des patrouilleuses scolaires. Mais sur la base des informations à disposition, cette solution ne semble pas adéquate. Si des patrouilleuses apporteraient certainement un sentiment de sécurité aux parents, elles ne régleront pas les problèmes de fond.

L'accès à l'école de Collonge-Bellerive traverse une route cantonale très fréquentée et dangereuse.

Comme l'a bien souligné un commissaire, la commission n'est pas contre le principe des patrouilleuses scolaires, explique **le Président**. Il s'agit d'une question de proportionnalité (coûts, adéquation, pesée des intérêts). Des enfants bien sensibilisés par leurs parents s'arrêtent et regardent de chaque côté avant de traverser une route. Un budget de Fr. 150'000.- et un employé communal pour la mise en place d'un système complet semble disproportionné. D'où les mesures de substitution évoquées plus haut (matériel, signalisations, éventuellement radar, etc.).

Le pose de radars fixes ou mobiles dans le village est une compétence cantonale. La commune a déjà fait des demandes au canton, mais sans engagement sur ses chances de succès.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

À la majorité (0 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention), la commission des transports, de la sécurité & de la mobilité refuse de mettre en place un système de patrouilleuses scolaires fixe.

Les commissaires listent les différentes mesures de substitution qui pourraient être mises en place.

Une signalisation assez simple (silhouettes d'enfants) permettrait de décourager les parents d'emprunter en voiture le dernier tronçon de la route du Lac, ce qui limiterait encore la circulation automobile aux abords de l'école.

L'APEC pourrait-elle inciter les parents à ne plus prendre leur véhicule pour amener les enfants à l'école ? Ou organiser des covoiturages ?

L'installation d'un radar pédagogique est suggérée. Ou, comme évoqué plus haut, une présence sporadique des APM devant l'école.

Il n'y a pas un problème de vitesses, aux abords de l'école, mais plutôt de comportement. C'est le stationnement sauvage et la multiplication des voitures qui créent des situations dangereuses. Et les incivilités.

Le Président résume les mesures de substitution évoquées par les commissaires :

– Participation à la création d'un pedibus par la mise à disposition de matériel à l'APEC.

– Signalisation (officielle et non officielle) notamment routière (à définir), banderoles du TCS.

– Installation d'un radar pédagogique.

– Invitation aux APM de passer plus régulièrement, dans la mesure du possible, aux heures scolaires.

– Cours de sensibilisation à l'école (une fois par semestre) proposés par l'APEC.

L'Exécutif a déjà contacté le canton pour la mise en place de radars mobiles ponctuels.

Une habitante a, dans un e-mail du 23.8.2022, réclamé la mise en place d'un passage piéton devant le Clin d'œil, ce carrefour étant très dangereux.

Selon l'étude faite avec Mme J. Martin Widmer lors de la précédente législature, la distance avec l'autre passage piéton est trop courte pour ce faire.

4. Budget 2023 de la commission

Les commissaires passent en revue le projet de budget 2023 et font différentes propositions.

Carrefour chemin du Château (en direction de la poste)/route de l'Église (en direction de l'église)

Installation de miroirs au carrefour chemin du Château/route de l'Église. Et une ligne jaune tracée devant le Clin d'œil dissuaderait peut-être les véhicules d'y stationner.

Les préavis concernant la mise en place de miroirs sont une compétence communale. Le DT demande que les principes de nécessité, adéquation et proportionnalité soient réalisés. La pose des miroirs est aux frais du propriétaire qui en a fait la demande. Ce carrefour pourrait être équipé d'un mât avec 2 miroirs.

À l'unanimité (6 voix pour), la commission approuve une ligne budgétaire de Fr. 5'000.- pour l'installation d'un miroir dans la diagonale du Clin d'œil et le marquage d'une ligne jaune.

Une habitante s'est indignée de la disparition du « stop » à ce carrefour.

Il n'y a pas de « stop » dans les zones 30 km/h (priorité de droite) hormis pour les vélos (rues cyclables).

À la majorité (3 voix pour, 2 absentions et 1 voix contre), la commission invite l'administration à analyser la faisabilité de mettre un « stop » au carrefour du Clin d'œil.

Éclairage devant le Clin d'œil

L'APEC a demandé d'améliorer l'éclairage devant le Clin d'œil.

Avec 2 voix pour, 2 absentions et 2 voix contre, le Président tranche et la commission invite l'administration d'analyser (et éventuellement améliorer) l'éclairage devant le Clin d'œil.

Radars pédagogiques

À la majorité (4 voix pour, 0 abstention et 1 voix contre), la commission souhaite inscrire au budget 2023 un montant de Fr. 30'000.- pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques et de matériel de sensibilisation routière.

Une commissaire s'étonne de certaines mentions qui figurent sur différentes rubriques budgétaires (par exemple les comptes 3420). **M. Ch. Baumberger** se renseignera auprès de M. R. Conti, sachant que la comptabilité doit répondre aux normes MCH2.

5. Divers

Centralité villageoise

Lors de sa séance du 21.3.2022, la commission avait longuement évoqué le chemin des

Buchilles et la centralité villageoise. Il avait été convenu de convoquer une séance conjointe avec la CUCP dès que la commune aurait reçu la confirmation des TPG. Les commissaires ayant reçu ce jour la convocation, la séance conjointe CTSM/CUCP du 26.9.2022 sera dédiée à la centralité ; une discussion suivra la présentation des TPG.

L'Exécutif a tout de suite eu une réunion avec les TPG et la responsable au niveau du canton afin d'évoquer ces questions. Il faut savoir que les TPG ont toute latitude pour organiser leurs lignes comme ils le souhaitent. Les différentes problématiques de Corsier, dont la centralité villageoise, ont été bien comprises et les TPG viendront présenter plusieurs variantes par rapport à la circulation des différents bus.

Le Président espère que les commissaires pourront tous être présents à cette importante séance avec les TPG, ou se faire remplacer en cas d'indisponibilité.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h12.

Rapport : E. Maia